

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° DNCMP 162 / T /2018-2019 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT HYDROAGRICOLE DU MARAIS DE RUGOMA (305Ha) EN COMMUNE KINYINYA DE LA PROVINCE DE RUYIGI

- Date de publication : 23 / 4 /2019
- Date d'ouverture des offres : 24 / 5 /2019

Objet

1. Le Gouvernement du Burundi a obtenu des financements du FIDA (don GAFSP N°2000000834, don DSF N°2000000833) et de l'OFID (Prêt 1604P) pour financer les activités du Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso « PNSADR-IM ».
2. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées sera utilisée pour effectuer les paiements prévus pour les travaux d'aménagement Hydroagricole du marais de Rugoma (305Ha) en Commune Kinyinya de la Province de Ruyigi.
3. Le Programme National pour la Sécurité Alimentaire et de Développement Rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM) invite, par le présent Appel d'Offres International Ouvert, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour les travaux d'aménagement hydroagricole du marais de Rugoma en Commune Kinyinya de la Province de Ruyigi.

Financement du marché

4. Le marché sera financé par le Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso « PNSADR-IM » sur prêt OFIP n° 1604P.

Localisation des travaux

5. Le marais de Rugoma se situe au Sud-Est de Ruyigi. Le marais est entièrement localisé en commune de Kinyinya, mais son bassin versant déborde sur les communes de Ruyigi et Nyabitsinda. L'accès au marais se fait :
 - pour la partie aval à partir de Kinyinya, emprunter la RN11 en direction de Gisuru. Le marais se trouve à environ 3.5 km de Kinyinya
 - pour la partie amont, à partir de Kinyinya, emprunter la RP72 en direction de Murehe. Le marais se trouve à environ 9 km de Kinyinya.

Province	Commune	Marais	Coordonnées (WGS84 – UTM 35S)	Superficie nette (ha)
Ruyigi	Kinyinya	Rugoma	X = 899.415 m Y = 9.624.865 m	305

Spécifications du marché

6. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres International Ouvert (AOIO) tel que défini par la Loi N° 1/04 du 29 janvier 2018 portant modification de la loi n° 1/01 du 04 février 2008 portant Code des Marchés Publics du Burundi.
7. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués d'un seul et unique lot.
 - Réalisation de (5) prises sur l'émissaire Rugoma,
 - Réalisation de (11) canaux primaires non revêtu : CTM, CP01, CP02, CP03, CD01, CG01, CG02, CG03, CD04, CG04, CD05

- Réalisation de (15) canaux secondaires non revêtus : CP01.01, CP01.02, CP01.03, CP01.04, CP01.05, CP01.06, CP01.07, CP01.08, CP02.01, CP02.02, CP02.03, CP02.04, CP02.05, CP03.01, CP03.02 et de l'ensemble des canaux arroseurs associés
- Réalisation de (06) canaux tertiaires non revêtus : CP01.07.01, CP01.07.02, CP01.07.03 CP01.08.01, CP01.08.02, CP01.08.03 et de l'ensemble des canaux arroseurs associés
- Réalisation des ouvrages de distribution d'eau sur ces canaux
- Réhabilitation du ruisseau Munyusa qui servira de collecteur des eaux de drainage
- Réalisation des drains primaires : D01, D02, D03, D04, D05, D06
- Réalisation des drains secondaires : D04.01, D05.01, D05.02, D06.01, D06.02 et des drains tertiaires associés.
- Réalisation des pistes P01, P02
- Réalisation des pistes secondaires P01.01, P01.02, P01.03, et P02.01, P02.02
- Réalisation des ouvrages de franchissement des canaux et des drains associés à ces pistes

Bref, l'aménagement de ce périmètre devra se faire suivant la conception du bureau d'études et ces travaux seront réalisés conformément aux plans et suivant les règles de l'art.

8. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **neuf (09) mois** calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court.

9. Les clauses du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres et celles des Clauses et Conditions du Marché sont les clauses du Dossier Type d'Appel d'Offres pour la Passation des Marchés de Travaux, publié par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi.

Conditions de participation

10. La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales, établies en République du Burundi, qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires, pour autant qu'elles possèdent les capacités juridiques, techniques et financière nécessaires à l'exécution du marché.
11. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics du 29 janvier 2018.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

12. Le dossier d'appel d'offres peut être consulté à la Coordination du Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM) sise en Commune Muha, Avenue du Large n° 30 ; Immeuble des Projets financés par le FIDA au Burundi; E-mail : ufcp.pnsadrim@gmail.com; Tél. (+257) 22 24 92 51 ou sur les sites web : www.programmefidaburundi.org et www.armp.bi
13. Il peut être obtenu au secrétariat du PNSADR-IM moyennant paiement d'un montant non remboursable de **deux cent cinquante mille francs Burundi (250 000 BIF)** ou **cent quarante dollars américains (140US\$¹)**, dont la moitié (125.000 BIF) ou (70 US \$) sera versée sur le compte de transit des recettes non fiscales de l'Etat n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) (**Code swift : BRBUBIBI**) et l'autre moitié (125.000 BIF) ou (70 US \$) sur le compte n° 1101/176 ouvert à la BRB (**Code swift : BRBUBIBI**) au nom du PNSADR-IM.

¹ 1US\$=1.839,12BIF (Cours vendeur de la BRB au 13/03/2019)

Présentation des offres

14. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
15. Les offres doivent être paginées, paraphées et avoir une table des matières.
16. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au PNSADR-IM, E-mail : ufcp.pnsadrim@gmail.com B.P 1953 Bujumbura, Tél. (+257) 22 24 92 51 en mentionnant la référence de publication, au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de remise des offres figurant au point 21. Le Maître de l'ouvrage communiquera la réponse à toutes les Entreprises qui ont acheté le Dossier d'appel d'offres cinq (05) jours calendaires avant la date fixée pour l'ouverture des offres.

Réunion d'information / visite des sites des travaux

17. Une visite guidée du site du périmètre de Rugoma est fortement recommandée pour tous les soumissionnaires. Elle sera organisée le 8 / 5 /2019 à partir de 10 heures, heure locale (GMT+2), le rendez-vous étant fixé au chef-lieu de la Province Ruyigi.

Chaque soumissionnaire assure lui-même son déplacement.

Garantie bancaire (ou toute autre Institution financière) de soumission

18. L'offre devra être accompagnée d'une garantie bancaire (**ou toute autre Institution financière**) d'offre d'un montant de vingt-huit millions de Francs Burundais (28.000.000 BIF) pour les soumissionnaires locaux ou quinze mille dollars américains (15.000 US\$) pour les soumissionnaires non-résidents.

Pour les soumissionnaires non-résidents, cette garantie peut être libérée en monnaie locale fournie par une banque locale.

19. Cette garantie sera sous forme de caution bancaire via une banque agréée au Burundi et devra être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires suivant la date d'ouverture des plis. Les chèques certifiés et les chèques bancaires ne seront pas acceptés.

Validité des offres

20. Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

21. Toutes les offres devront être déposées à l'adresse indiquée au point 12 ci-dessus au plus tard le 24 / 5 /2019 à 10 heures précises, heure locale.
22. Toute offre reçue après l'heure et la date limite indiquée ci-dessus ne sera pas prise en considération et sera rejetée à l'ouverture des offres. Le motif du rejet sera consigné dans le procès-verbal d'ouverture des offres.

Séance d'ouverture des offres

23. Les offres seront ouvertes le 24 / 5 /2019 à 10 heures, 30 minutes, heure locale dans la salle de réunion du PNSADR-IM située au 3ème étage de l'Immeuble des Projets financés par le FIDA au Burundi.
24. Conformément à l'article 22, alinéa 9 du Code des Marchés Publics du Burundi du 29/01/2018, un Cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport du déroulement de la séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

Critères de qualification

25. Pour être qualifié, le soumissionnaire devra :

- présenter les documents administratifs exigés et valables ;
- présenter les preuves de ses capacités techniques et financières.

26. Les critères détaillés de qualification à tenir en compte lors de l'analyse des offres sont spécifiés dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres « DPAO », clause 4.1, et à la Section II du dossier d'appel d'offres.

Fait à Bujumbura, le 19 / 04 /2019

LE COORDONNATEUR DU PNSADR-IM

Damase NTIRANYIBAGIRA

